Affaire n° 29 - 20221126

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Parc du Volcan
Modification du montant de la mission de maîtrise d'œuvre
(Cellule des Grands Projets - Louis Boyer / Service Commande Publique- Nicolas Hoarau)

Soumise au Conseil Municipal

Séance du samedi 26 novembre 2022

Par délibération n° 35 bis -20161216, le Conseil Municipal a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au groupement BASE / ALTERESPACES / SAFEGE / STUDY CASE / BIOTOPE / PARCOURS CONSEIL / UNI VERT DURABLE sur la base d'une enveloppe budgétaire de 11 800 000 € HT concernant la maîtrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement du Parc du Volcan.

Le présent avenant, soumis à l'approbation du présent Conseil Municipal, intègre des sujétions techniques imprévues au programme initial, qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de la complétude du dossier d'autorisation environnementale, sollicité par les services instructeurs de la DEAL, en date du 5 avril 2022, reçu en mairie le 12 avril.

En effet, la DEAL service instructeur et les services de l'Etat consultés (ARS, ONF…) ont mis en exergue la nécessité de conforter et compléter la demande du dossier réglementaire de l'opération parc du volcan concernant les thématiques suivantes :

- la réactualisation des études trafic,
- l'intégration des effets cumulés relatifs aux différentes activités : étude bruit,
- l'intégration de la valeur exceptionnelle universelle du site (VUE) bien que situé hors du périmètre d'inscription du patrimoine de l'UNESCO (cœur de Parc National),
- l'étude paysagère,
- l'assainissement.

Par ailleurs, l'ONF a porté, à la connaissance de la collectivité en juin 2022, par voie d'arrêté, les modifications de la cartographie originellement intégrée au projet. Cette nouvelle cartographie, plus contrainte des espaces boisés, mentionne des zones importantes sur lesquelles il n'est pas autorisé de réaliser certains aménagements qui figurent au dossier d'autorisation.

Cet état de fait, emporte comme conséquence de revoir l'ensemble des aménagements, dans le respect de cette nouvelle cartographie ONF.

Aux fins de répondre point par point, aux éléments de complétude sollicités par les services de l'Etat et de respecter la nouvelle cartographie de l'ONF, il est nécessaire d'engager des études supplémentaires (études spécifiques d'intégration paysagère, de trafic, acoustique) ne figurant pas dans le marché initial, et de revoir l'intégralité du PRO déjà transmis.

Cet avenant se conforme donc en tout point à l'article R.2194-2 du code de la commande publique, qui précise qu' un changement de titulaire ne serait pas concevable dans un projet de conception au regard du principe d'unicité de la mission de base de la maîtrise d'œuvre défini par la loi MOP et reprise à l'article R.2431-4 du Code de la commande publique et ce tant que les modifications apportées ne sont pas substantielles notamment au regard de l'article R.2194-3 du Code de la commande publique.

1/ <u>Maîtrise d'Œuvre modification du programme aménagement sur 15 ha :</u>

- modification suite nouveau programme :

Désignation	Reprise volet milieux naturels et étude d'impact	Refonte dossier réglementaires	Actualisation des données Faune /Flore
Coût des études € HT	6 625,00 €	24 000,00 €	2 625,00 €
	Total de la première modification : 33 250,00 € HT		

- modification suite instruction des dossiers réglementaires :

Reprise du PRO (BASE et SUEZ) :	53 000,00 € HT
Reprise des étude hydrauliques (SUEZ) :	9 000,00 € HT
Reprise des dossiers réglementaires (SUEZ) :	18 000,00 € HT
Reprise de l'étude d'Impact (Biotope) :	18 000,00 € HT
<u>Total 1 :</u>	**<u>98 000,00 € HT</u>**

2/ <u>Études supplémentaires</u> :

Étude IMPACT sur la VUE (BIOTOPE) :	10 875,00 € HT
Étude d'insertion paysagère (BASE) y compris 4 perspectives sous-traitées (3 piétonnes + 1 aérienne) :	16 000,00 € HT
Étude trafic (COSITREX) :	4 000,00 € HT
Étude acoustique (STT BRUIT) :	12 500,00 € HT
<u>Total 2 :</u>	**<u>43 375,00 € HT</u>**

L'avenant a une incidence sur le montant de la mission :

→ Montant total de la deuxième modification du marché public : 141 375,00 € HT

Nous obtenons ainsi les montants suivants :

- Montant initial du marché : 1 457 221.25 € HT
- Montant du marché après avenant 1: 1 701 811.78 € HT
- Montant du marché après avenant 2 : +174 625,00 € HT,

Soit un taux d'augmentation de + 28,77 %.

► **Nouveau montant du marché avenant 2 : 1 876 436,78 € HT**

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 novembre 2022, a formulé un avis favorable au recours de la présente modification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de maîtrise d'œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,